

2018-1774

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**RAON-L'ETAPE – Cartier Bresson – Requalification - T
P09RD80H110**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du bâtiment « Cartier Bresson » situé sur le territoire communal de Raon-L'Étape afin de créer un équipement culturel,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de désamiantage et déconstruction des annexes sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges la convention de travaux annexée à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le **30 AVR. 2019**

Le Préfet de Région

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER